Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Réf : CA2018/80

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2018

DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION DU BUDGET RECTIFICATIF N°2-2018 DU SERVICE ANNEXE *CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS (CFA) BORDEAUX MONTAIGNE*

➲ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 05 octobre 2018 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et publique,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

➢ *Entendu l'exposé de Madame Béatrice Laville, vice-présidente du conseil d'administration et de Madame Sarah Onillon, directrice des affaires financières de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➢ *Après en avoir délibéré,*

➲ **adopte le budget rectificatif n°2- 2018 du service annexe CFA Bordeaux Montaigne selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés** (cf. un document en pièce jointe à la présente délibération):

- **Tableau n°2 – Tableau autorisations budgétaires ;**
- **Tableau n°6 – Situation patrimoniale.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 05 octobre 2018.

Nombre de membres présents	**21**
Nombre de membres représentés	**12**
Nombre d'abstentions	**0**
Nombre de suffrages exprimés	**33**
Nombre de votes pour	**33**
Nombre de votes contre	**0**

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le :29/01/2019

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 15/11/2018